

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP ACTIONS EMU UBS - Part A

ISIN : FR0010222182

Société de gestion : UBS Asset Management France SA

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de CNP ACTIONS EMU UBS (ci-après le "FIA") est de rechercher, à travers une politique active de sélection de valeurs, une performance à long terme, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence, le MSCI EMU Index (dividendes nets ré-investis), explicité au paragraphe ci-dessous. La réalisation de l'objectif passe par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées.

La gestion active du portefeuille est fondée sur des convictions à long terme avec un nombre de titres restreint par rapport à l'indice de marché large. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres. La gestion est fondée sur une approche fondamentale privilégiant l'analyse « ascendante » (« bottom-up ») des sociétés et dans une moindre mesure l'analyse « descendante » (« top-down ») sur les marchés et les secteurs. Le degré d'exposition du FIA au risque action des pays de la zone euro peut varier de 0 à 100% de l'actif selon la politique de couverture mise en place par le gérant qui sera fonction des opportunités du marché action. Le gérant pourra investir, dans la limite de 10% de l'actif du FIA, sur les marchés actions du Royaume-Uni, de la Suède, du Danemark, de la Norvège et de la Suisse. Le gérant investit majoritairement les actifs du portefeuille dans des actions de sociétés de grandes capitalisations boursières des pays de la zone euro. Dans la limite de 25% de l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'investir, en fonction des opportunités décelées sur les marchés, sur des valeurs de capitalisations plus modestes.

L'exposition maximale au risque de change est limitée à 10% de l'actif du FIA. Dans la recherche de performance, la stratégie d'investissement du FIA n'est soumise à aucune règle spécifique prédéfinie en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues rapportées à l'actif net. Afin de gérer la trésorerie du FIA dans la limite de 10% maximum de son actif, le FIA peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire, notamment des certificats de dépôts négociables, d'une échéance de moins de 3 mois bénéficiant d'une notation Standard & Poor's court terme A1 ou P1 pour une notation Moody's. Par ailleurs, le FIA se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE de droit français ou européens. Ces investissements concernent essentiellement les OPCVM monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FIA.

Le FIA pourra intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré au travers d'instruments dérivés, afin de couvrir les risques actions, de l'exposer à des indices ou des secteurs d'activité sans rechercher une surexposition.

Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif du FIA.

Les dépôts et emprunts d'espèces pourront être utilisés respectivement dans un maximum de 10% et 5% de l'actif net dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie du FIA.

Autres informations :

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est classé en vertu de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le Gestionnaire financier par délégation (UBS ASSET MANAGEMENT (UK) LTD) utilise un score ESG de consensus UBS (UBS ESG Consensus Score) afin d'identifier pour l'univers d'investissement des entreprises présentant de solides caractéristiques de performance environnementale et sociale, ou un profil de durabilité convaincant.

Le Fonds aura toujours un profil de durabilité (au sens de la notation "ESG consensuel UBS") supérieur à celui de son indice de référence ou une note "ESG consensuel UBS" comprise entre 7 et 10 (ce qui correspond à un profil de durabilité solide). Le gérant s'assurera également que le fonds a une intensité carbone pondérée moyenne inférieure à celle de son benchmark ou un profil absolu bas (défini comme inférieur à 100 tonnes de CO2 par million de dollars de revenus).

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Recommandation :

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement les risques du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FIA peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en

compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

■ La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d’exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹	
Frais d’entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.35%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d’entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d’entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

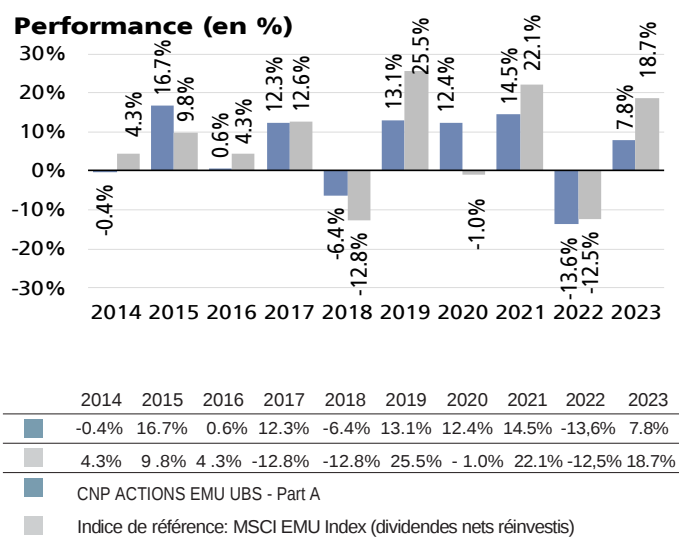
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l’exercice en cours. Ce chiffre peut varier d’un exercice à l’autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d’intermédiation, à l’exception des frais d’entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu’il achète ou vend des parts ou actions d’un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel du FIA donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d’information clé pour l’investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

La part a été lancée en 2005.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Lieu et modalités d’obtention d’informations sur le FIA : Le dernier prospectus et les derniers documents d’informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Ce FIA est constitué d’autres types de parts.

Lieu et modalités d’obtention d’autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l’OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs du FIA sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l’État membre d’origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l’investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaison- degestion.com.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l’Autorité des Marchés Financiers.

UBS Asset Management France SA est agréée en France et réglementée par l’Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l’investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 mars 2024.